



L'ECHO DE GRAVETTE

2011

Missions confiées au cabinet CREOCEAN

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet CREOCEAN pour l'étude d'aménagement du port de Gravette. L'AMO a pour rôle d'accompagner la commune afin mener à bien les études préalables nécessaires à la définition de scénarios d'aménagement.

La réflexion en cours inclut la prise en compte des aspects urbanistiques de l'environnement portuaire.

Le comité de pilotage et la population seront étroitement associés à cette réflexion.

CREOCEAN a également pour mission le montage du dossier du futur dragage. Il s'agit d'une procédure très réglementée et longue, consistant à obtenir le renouvellement de l'autorisation de rejet des sédiments.

Le bon déroulement de cette mission conditionnera la réalisation du dragage dans de bonnes conditions et dans les meilleurs délais.

Confortement de la digue du Port de Gravette et restauration de l'ouvrage suite à la tempête XYNTHIA

Les travaux de confortement de la digue réalisés en 2009 ont très probablement évité de plus gros dommages lors de la tempête XYNTHIA. Cependant, le diagnostic établi par ARCADIS révèle la nécessité d'achever la restauration complète de l'ouvrage.

Un marché de maîtrise d'œuvre vient d'être passé en vue de constituer le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Les usagers du port seront informés de la programmation du chantier qui interviendra au cours de l'année 2011.



Mise aux normes des pompes à carburant

Une convention de partenariat a été signée entre la commune, la Coopérative Maritime de Pornic, le comité des marins pêcheurs et l'association syndicale des ostréiculteurs pour la remise aux normes des postes à carburant du port de Gravette.

Le coût de l'opération s'élève à environ 20 000 €. Les partenaires financent le projet à hauteur de 12 300 €.

Il convient de saluer cette action mutualisée permettant de garantir le maintien de la distribution du carburant au port de Gravette pour les professionnels de la mer.

REGLEMENT DU PORT

Quelques modifications ont été apportées au règlement du port afin d'en clarifier certaines dispositions. Les usagers sont invités à en prendre connaissance avec attention, le règlement accompagne le contrat de réservation.

Par ailleurs, l'accès à la cale a été règlementé de façon à limiter les conflits d'usages. Les responsables du port comptent sur la compréhension de tous afin d'éviter la mise en œuvre de mesures répressives.

REINITIALISATION DES BADGES

Tous les ans après le règlement de votre contrat de location, il est indispensable de venir en capitainerie pour la réinitialisation de votre badge, cela évitera de mobiliser inutilement le personnel portuaire lorsque vous êtes bloqué à l'entrée du port.

AMARRAGE DES BATEAUX

Même si ce qui suit vous semble du « rabâchage » nous constatons encore et trop souvent des bateaux très mal amarrés.



- amarres non protégées aux points de frottement (chaumard, davier, manille...)
- 2 amarres fixées par la même manille sur la chaîne fille, etc.

Veillez donc prendre modèle sur la maquette située sous le porche de la capitainerie.

PAIEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICE

Nous vous demandons instamment de bien vouloir régler le jour même vos prestations de service tels que grutage et autres, ceci afin de simplifier la comptabilité et éviter des courriers de relances.

RANGEMENT DES ANNEXES EN « RACK »

Il est impératif que le gabarit de l'annexe corresponde au plus près à l'espace défini par le rack. Tout dépassement dans les allées de circulation ne peut être toléré.

En cas d'accident la responsabilité individuelle du propriétaire d'annexe pourrait être retenue.

Nous rappelons également que chaque annexe ainsi que son point de stockage doivent être marqués du nom du bateau auquel elle est rattachée.



Numéros d'appel d'urgence

C.R.O.S.S.A : 02.97.55.35.35

Appel à terre 1616 (uniquement à partir d'un portable)

VHF canal 16

S.N.S.M : 02.40.82.01.54

Capitainerie : 02.40.21.56.09

Seulement en cas d'urgence : 06.85.01.55.94

VHF canal 9

E-Mail : port.laplainesurmer@orange.fr

Horaires d'ouverture de la capitainerie

- **Basse saison (Janv./Fév./Mars/Avr./Oct./Nov./Déc.) :**
8H/12H30 - 13H30/17H00
- **Haute saison :**
(Mai/Juin/Sept.) : 8H00/12H30 - 13H30/18H00
y compris le samedi matin et après-midi
(Juill./Août) : 7/7 jours aux horaires de Mai/Juin/ Sept.

A vous tous, professionnels de la mer
plaisanciers, amateurs de longs bords de grand large
ou friands de pêche miraculeuse

L'équipe du port, l'élu qui les accompagne
et toute l'équipe municipale
vous présentent, ainsi qu'à vos familles,
tous leurs meilleurs vœux

